

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Montréal, le 30 juin 2022

[REDACTED]

[REDACTED]

ARTICLES 53-54 LAI

[REDACTED]

Objet : Réponse à la lettre du 27 avril 2022 ayant pour objet la « remise en cause de la place qu’occuperont l’ÉDI et les ODD lors du prochain concours de financement des Regroupements stratégiques et révision des critères de « mobilisation sociale » inclus dans les concours de bourses d’excellence de cycles supérieurs du FRQSC ».

[REDACTED]

Je tiens tout d’abord à vous remercier pour votre lettre que nous, les directrices scientifiques des Fonds de recherche du Québec (FRQ) et moi-même, avons lue avec intérêt. Nous prenons en considération vos préoccupations au regard des orientations prises par les FRQ, en lien avec les principes d’équité, de diversité et d’inclusion (EDI) et aux objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD). Vos inquiétudes ont été bien entendues et contribuent à nourrir la réflexion au sein des FRQ, laquelle accompagne toujours la mise en place de nouvelles mesures.

Votre lettre pose certaines questions auxquelles nous apportons des éléments de réponses, notamment sur :

- 1- La mission des FRQ en vertu de la loi
- 2- L’engagement des FRQ envers l’EDI et l’excellence inclusive : principes et pratiques
- 3- La prise en compte des ODD et le critère de mobilisation sociale des bourses d’excellence
- 4- Les considérations en matière d’EDI et d’ODD pour les regroupements de recherche

1. La mission des FRQ en vertu de la loi

Il est exact, comme vous le mentionniez dans votre lettre, que les FRQ ont pour mission de promouvoir et d’aider financièrement la recherche, la diffusion des connaissances issues de la recherche et la formation à la recherche, et d’établir des partenariats (*Loi sur le ministère de l’enseignement supérieur, de la recherche, de la science et de la technologie*, c. 15.1.0.1, ci-après

la Loi). Il est tout aussi exact que les FRQ sont des organismes publics institués par une loi de l'Assemblée nationale du Québec et financés par des fonds publics. En conséquence, les FRQ sont tenus de réaliser leur mission dans un cadre fixé aux organismes publics par diverses lois et politiques publiques découlant de telles lois. Ainsi, à titre de « mandataires de l'État » (art. 23 Loi), les orientations des FRQ s'inscrivent en continuité avec la mission du ministère de l'Économie et de l'Innovation auquel ils sont rattachés, laquelle porte sur l'essor de la recherche « dans une perspective de développement durable en favorisant particulièrement l'accès au savoir, le développement économique, le progrès social et le respect de l'environnement. » (art. 2 Loi). Qui plus est, dans sa toute récente *Stratégie québécoise de recherche et d'investissement en innovation 2022-2027*, on peut lire que : « Le gouvernement poursuivra son appui aux Fonds de recherche du Québec pour relever de grands défis », comme celui du développement durable (SQRI², p. 31), ainsi que « l'établissement de pistes de solution pour favoriser l'EDI en science fera partie des activités appuyées par les Fonds de recherche du Québec dans le cadre de leur nouveau volet Science et société. » (SQRI², p. 59)

Les plans triennaux des FRQ doivent d'ailleurs être approuvés par le ministre, le Conseil des ministres et l'Assemblée nationale du Québec (ANQ) dont les rapports annuels, déposés à l'ANQ, en font la reddition de comptes. Dans cette perspective gouvernementale, l'EDI et les ODD s'inscrivent dans les orientations des FRQ, voire faire partie de critères d'excellence à considérer dans la sélection de demandes qui obtiendront du financement.

Les éléments de réponses à vos interrogations et préoccupations ci-dessous viendront préciser la posture des FRQ en matière d'EDI et d'ODD au regard de leur mission.

2. Engagement des FRQ envers l'EDI et l'excellence inclusive : principes et pratiques

L'engagement des FRQ envers l'EDI et l'excellence inclusive doit être compris sur le plan des principes et sur le plan des pratiques.

2.1. Principes en cause

Dans votre lettre, vous considérez que l'EDI n'a pas sa place dans « le monde savant ». Ce propos appelle des remarques critiques et ce, d'abord sur le plan des principes en cause.

D'une part, les FRQ, notamment en leur qualité d'organismes publics financés par des fonds publics, doivent reconnaître que les principes de l'EDI concernent toute la société, dont le milieu de la recherche fait partie. Le rapport du groupe de travail sur *L'université québécoise du futur*, qui résulte de nombreux échanges dans des forums et journées délibératives impliquant des dizaines de personnes du milieu académique, tient compte de ces principes.

D'autre part, au plan proprement scientifique, il faut rappeler que l'EDI est un champ d'application qui émane de thématiques de recherche scientifique qui existent depuis plusieurs années dans les sciences sociales et humaines, comme, à titre d'exemple, les études féministes, les études autochtones, les « cultural studies », etc., qui ne peuvent être balayées du revers de la main comme dénuées de toute rigueur et de toute scientificité. En outre, la Stratégie en matière d'EDI des FRQ est le fruit d'une consultation auprès de plusieurs personnes, regroupements de recherche et organismes de recherche d'ici et de l'international (ex. UKRI, CNRS), et d'un travail de concertation entre les conseils d'administration des FRQ.

Par ailleurs, la notion d'excellence inclusive repose sur des bases réfléchies. Cette notion reconnaît non seulement l'apport de la diversité comme source de questionnements différents et de problématiques nouvelles de recherche, mais également le fait que plusieurs groupes

minoritaires doivent faire face à des obstacles réels d'accès auxquels les membres de la majorité risquent moins d'être confrontés, et qui peuvent entraver leur capacité à répondre aux critères d'excellence traditionnels, sans que ce soit lié à la qualité de leur recherche, à leur potentiel ou à leurs compétences. La subvention octroyée par la Ford Foundation à laquelle vous faites référence visait à examiner comment les collègues et universités pouvaient tirer avantage de la diversité dans l'atteinte de l'excellence académique, incluant la recherche. Celle-ci a mené à une importante réflexion, qui se poursuit aujourd'hui, concernant notamment la remise en question des indicateurs traditionnels de l'excellence et la reconnaissance de nouvelles formes d'excellence.^{i ii iii} Une excellence plus inclusive pourrait-on dire qui n'est pas étrangère à l'un des principes de la *Déclaration de San Francisco sur l'évaluation de la recherche* (DORA), à laquelle les FRQ ont adhéré en 2020 à l'instar des Conseils fédéraux en 2019 : « seek to confront global and individual inequities in the production of research and its assessment, by examining and challenging existing power structures so as to increase participation in research by underrepresented and oppressed communities. »

La Stratégie en matière d'EDI des FRQ s'appuie sur des données issues de la recherche démontrant les avantages liés à la prise en compte de l'EDI (ex. publications très citées), ainsi que l'existence d'iniquités sur les plans du financement^{iv v}, des publications^{vi vii}, des conférences scientifiques^{viii}, des lettres de recommandation^{ix x}, et des possibilités de stage postdoctoral ou d'emploi.^{xi xii} Ces iniquités ne peuvent être corrigées que par « des programmes de bourses permettant aux catégories moins favorisées de vraiment avoir accès à des formations menant à des postes de recherche ». En conséquence, il faut aller un peu plus loin en conscientisant davantage la communauté scientifique et étudiante dans ses démarches de recherche, à savoir qu'il existe plusieurs manières d'inclure l'EDI dans l'activité de recherche scientifique, à savoir aussi que l'on ne peut ignorer les biais introduits dans la démarche de recherche en raison de la non-prise en compte de l'EDI.

D'autres études ont démontré les bénéfices d'une plus grande diversité dans la communauté scientifique.^{xiii xiv xv xvi xvii xviii} De plus, une plus grande et riche diversité au sein de la communauté scientifique est associée à une plus grande diversité dans les thématiques étudiées, permettant une recherche qui répond à un plus large éventail de préoccupations de la société.^{xix} Rappelons encore ici que le financement octroyé par les FRQ provient de fonds publics et, par conséquent, les retombées doivent profiter au plus grand nombre de nos concitoyens et concitoyennes.

Le souci des FRQ de favoriser la prise en compte de l'EDI dans les devis de recherche vise essentiellement à soutenir des recherches qui peuvent gagner en richesse et en pertinence sociale. Ceci signifie que l'élaboration d'un projet devrait se faire en réfléchissant à ces principes - comme c'est le cas pour les principes d'éthique par exemple - qui peuvent s'exprimer de différentes manières dans la démarche scientifique (objet même de la recherche, composition de l'équipe, méthodologie, inclusion de savoir expérientiel, etc.). Cela signifie par exemple de se poser des questions comme « Est-ce que ma revue de littérature inclut ou devrait inclure des perspectives diversifiées? ». Nous ne croyons pas que ce soit un « mélange dommageable entre science et morale », mais plutôt un moyen d'améliorer la qualité et la portée de l'activité scientifique.

La Stratégie en matière d'EDI des FRQ offre quelques exemples de projets qui démontrent comment une meilleure prise en compte de la diversité dans la méthodologie entre autres peut améliorer la qualité de la recherche et ses retombées. En corrigeant certains angles morts de la

recherche et en favorisant une plus grande diversité de perspectives et d'approches, la prise en compte de l'EDI vise ainsi à mieux soutenir ce que vous nommez si bien « la quête du *vrai* ».

2.2 Pratiques en cause

Comme vous l'avez vous-mêmes souligné dans votre lettre, les FRQ reconnaissent que la prise en compte de l'EDI ne concerne pas toutes les thématiques de recherche et devrait donc être évaluée seulement lorsque cela est pertinent. Nombreuses sont les thématiques de recherche où la prise en compte de l'EDI ne s'applique pas. C'est pourquoi dans ces cas-là, il n'y a pas de points spécifiquement accordés à ce sous-critère dans les critères portant sur l'EDI, que ce soit dans les programmes de subventions ou les programmes de bourses. De plus, étant recrutés pour leur expertise dans les disciplines des demandes à évaluer, les membres de comités d'évaluation, et non des gestionnaires de programmes, sont en mesure d'établir cette pertinence, c'est-à-dire de déterminer si une proposition de recherche devrait ou non tenir compte de l'EDI. À cet effet, les FRQ offrent aux membres des comités d'évaluation une formation en ligne et ils comptent en faire plus sur ce plan.

Les FRQ ont ainsi opté pour la voie de la sensibilisation en acceptant différentes manières de prendre en compte l'EDI dans les demandes de subvention, et non celle de l'imposition de cibles. Pour rappel, l'objectif 11 des plans stratégiques 2018-2022 des FRQ visait des ajustements du processus d'évaluation scientifique pour favoriser davantage l'EDI.

Il va sans dire que les FRQ ne considèrent pas qu'un projet qui ne se prête pas à la prise en compte de l'EDI aurait une moins grande valeur ou devrait être moins bien évalué qu'un projet qui s'y prête. Vos inquiétudes nous indiquent toutefois que les explications fournies à la communauté concernant la prise en compte de l'EDI dans la recherche méritent d'être clarifiées, et elles le seront. Nous maintenons cependant que le fait de tenir compte de l'EDI dans un projet, lorsqu'il y a pertinence de le faire, peut bonifier la recherche et ses retombées.

3. Prise en compte des ODD et le critère de mobilisation sociale des bourses

L'ouverture sur le monde et la contribution de la recherche au mieux-être de la population et au progrès socioéconomique sont des éléments de vision qui étaient énoncés dans les plans stratégiques 2018-2022 des FRQ.

C'est dans cette optique que s'inscrit notamment l'intégration d'un sous-critère sur la prise en compte des ODD, lorsque cela s'applique, dans les grilles d'évaluation des programmes de bourses. Par cette mesure, les FRQ veulent ainsi rejoindre et soutenir les motivations des étudiants et des étudiantes qui souhaitent poursuivre des recherches sur les grands défis de société. Ils souhaitent amener la relève à contextualiser leur recherche de façon plus large, en réfléchissant aux enjeux sociétaux qui s'y rattachent.

Tout comme pour l'EDI, la prise en compte des ODD ne peut s'appliquer à tous les projets de recherche étudiants. Ainsi, comme mentionné précédemment, aucun pointage spécifique n'a été attribué à ce sous-critère lorsqu'il ne s'applique pas. Au terme des derniers concours, nous avons toutefois pu constater, à la lumière notamment des commentaires des comités d'évaluation, que cet aspect aurait pu être expliqué plus clairement. De façon plus large, le critère portant sur la mobilisation sociale, dont le sous-critère ODD fait partie, méritait d'être révisé, ce qui fut fait pour l'édition 2023-2024.

En effet, les grilles d'évaluation harmonisées des concours 2022-2023 des programmes de bourses de formation qui contiennent le critère sur la mobilisation sociale ont été développées

en concertation avec le Comité intersectoriel étudiant des FRQ, qui avait proposé l'inclusion d'un tel critère à la suite de consultations menées auprès de la relève en recherche^{xx}. Les grilles ont aussi fait l'objet d'une consultation externe avant d'être discutées et adoptées par les conseils d'administration des FRQ. Il est à noter qu'un critère similaire (« Implication sociale, leadership et habiletés de communication ») existait déjà depuis quelques années dans les programmes de bourses de formation du FRQNT. La capacité d'engagement était également évaluée au FRQSC dans le critère « Compétences » pour faire de la place (ou pour reconnaître la pertinence) à des profils plus orientés vers la recherche-action, partenariale ou transformationnelle.

Comme c'était la première année d'implantation des nouvelles grilles d'évaluation, les FRQ ont consulté par voie de sondage à l'hiver 2022 l'ensemble des personnes ayant participé à l'évaluation des demandes de bourse, afin d'obtenir leurs commentaires sur les nouveaux critères. Les réponses reçues de la part de près de 400 évaluatrices et évaluateurs indiquent notamment que la pondération attribuée au critère sur la mobilisation sociale était perçue comme trop élevée.

Les FRQ se sont basés sur les résultats de ce sondage ainsi que sur d'autres rétroactions reçues de la communauté de la recherche pour revoir leurs grilles d'évaluation en vue des concours de bourses pour 2023-2024. Ainsi, la capacité d'engagement et de leadership a notamment été rapportée sous le critère « Dossier académique et parcours ». D'autres ajustements ont été apportés aux grilles d'évaluation. Que ce soit pour une demande de bourse de maîtrise, de doctorat ou de postdoctorat, le candidat ou la candidate devra préciser, si cela s'applique, la prise en compte de l'EDI dans le cadre du projet et/ou de son potentiel de contribution aux enjeux sociétaux, notamment ceux énoncés dans les ODD, ou le justifier brièvement si cela ne s'applique pas. Nous vous invitons donc à en prendre connaissance lorsque les concours 2023-2024 seront lancés avant la mi-juillet.

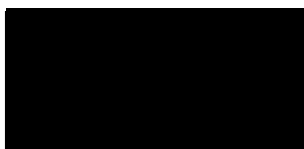
4. Considérations en matière d'EDI et d'ODD pour les regroupements de recherche

Bien que les trois Fonds se distinguent dans leur approche, tous s'entendent sur le fait que les regroupements de recherche devraient contribuer, à la hauteur de leurs capacités, aux efforts du milieu de la recherche en matière d'EDI et d'ODD, en raison notamment de leur rôle important dans le soutien à la relève et aux carrières en recherche, ainsi que dans la structuration de la recherche. Lors de la journée de discussion avec les regroupements de recherche en lien avec la future SQRI et les planifications stratégiques des FRQ, en septembre 2021, la promotion de la recherche inclusive dans tous les milieux et d'une meilleure diversité en recherche comptait parmi les réponses sur l'enjeu des approches et des pratiques émergentes favorisant l'ouverture et le maillage.

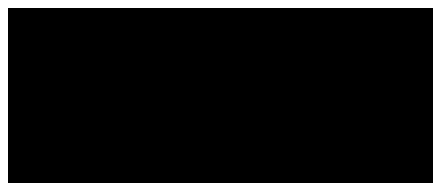
Si la SQRI² comporte des attentes en matière d'EDI et de développement durable en recherche, elle vise aussi à accroître la compétitivité des regroupements de recherche soutenus par les FRQ : l'EDI pourrait être d'un apport non négligeable à cet égard. Dans le programme des regroupements stratégiques du FRQNT, la prise en compte de l'EDI est évaluée depuis 2018, à laquelle s'est ajoutée celle des ODD. Le FRQS va dans la même direction où les centres et instituts de recherche doivent chacun à court terme se doter d'un plan d'action en matière d'EDI. À moyen terme, l'EDI et les ODD feront partie des critères d'évaluation. Le FRQSC n'entend pas à court terme prendre la voie des critères, mais d'une feuille de route prenant en compte l'EDI et les ODD. Quelle que soit la façon de les promouvoir, l'EDI et les ODD sont plus que de potentiels objets de recherche, mais peuvent aussi être considérés comme des façons de faire de la recherche.

En conclusion, il nous apparaît pertinent et important de prendre en considération l'EDI et les ODD lorsque, précision d'une importance capitale, ces orientations s'appliquent à une proposition de recherche et de formation à la recherche. Dans le déploiement de ces nouvelles mesures, les FRQ n'hésiteront en aucun moment à apporter des correctifs qui s'imposent si la situation l'exige, comme ce fut le cas avec la notion de mobilisation sociale. Cependant, à titre de mandataires de l'État, nous demeurons convaincus, comme c'est le cas pour notre ministère et le gouvernement du Québec, que les activités de recherche dans leur ensemble doivent tenir compte des principes de l'EDI et puissent contribuer aux ODD.

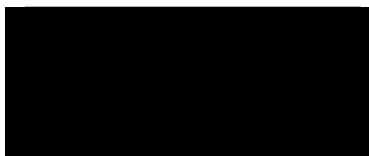
ORIGINAL SIGNÉ



Rémi Quirion, O.C., C.Q., Ph.D., m.s.c.r.
Scientifique en chef du Québec et
président de l'International Network for
Governmental Science Advice (INGSA)



Carole Jabet, Ph. D.
Directrice scientifique, FRQS



Janice Bailey, Ph. D.
Directrice scientifique, FRQNT



Louise Poissant, Ph. D.
Directrice scientifique, FRQSC

Références

- ⁱ Williams, Damon A., Joseph B. Berger, and Shederick A. McClendon (2005). Washington, D.C. Association for American Colleges & Universities
- ⁱⁱ Clayton-Pedersen A. & Clayton-Pedersen S. (2008). *E. Pepperdine Law Review*, 35 (3).
- ⁱⁱⁱ Smith, Malinda S. et al. (2021).
- ^{iv} Witteman et al (2019). [Female grant applicants are equally successful when peer reviewers assess the science, but not when they assess the scientist](#). *The Lancet*, 393 (10171), 531-540
- ^v Taffe M.A. & Gilpin, N. W. (2021). [Equity, Diversity and Inclusion: Racial inequity in grant funding from the US National Institutes of Health](#), *eLife* 10:e65697
- ^{vi} Vincent-Lamarre P, Sugimoto CR, Larivière V (2020). [The decline of women's research production during the coronavirus pandemic](#). *Nature Index*
- ^{vii} Ross, E. (2017). [Gender bias distorts peer review across fields](#). *Nature*.
- ^{viii} Roberts & Verhoef (2016). [Double-blind reviewing at EvoLang 11 reveals gender bias](#). *Journal of Language Evolution*, 1(2): 163–167.
- ^{ix} Dutt, K. et al. (2016). [Gender differences in recommendation letters for postdoctoral fellowships in geoscience](#). *Nature Geoscience*, 9: 805-808.
- ^x Ross, D. A. et al. (2017). [Differences in words used to describe racial and gender groups in Medical Student Performance Evaluations](#). *PLoS ONE*, 12(8): e0181659.
- ^{xi} Moss-Racusin, C. et al. (2012). Science faculty's subtle gender biases favor male students. *PNAS*, 109(41), 16474-16479.
- ^{xii} Eaton A et al (2019). How Gender and Race Stereotypes Impact the Advancement of Scholars in STEM. *Sex Roles*, 82, 127–141
- ^{xiii} Jones G, Chirino Chace B, Wright J. (2021). [Cultural diversity drives innovation: modeling in the global pharmaceutical industry](#). *International Journal of Innovation Science*, 13(2): 133-144.
- ^{xiv} Swartz TH, Palermo AS, Masur SK, Aberg JA (2019). [The Science and Value of Diversity: Closing the Gaps in Our Understanding of Inclusion and Diversity](#). *J Infect Dis*. 220(Suppl 2): S33-S41.
- ^{xv} Powell, K (2018). [These labs are remarkably diverse — here's why they're winning at science](#). *Nature*, 558 : 19-22.
- ^{xvi} B. Hofstra et al. (2020). [The diversity–innovation paradox in science](#). *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 117, 9284–9291.
- ^{xvii} Campbell LG, Mehtani S, Dozier ME, Rinehart J (2013) [Gender-Heterogeneous Working Groups Produce Higher Quality Science](#). *PLoS ONE* 8(10): e79147
- ^{xviii} Freeman, Richard B., and Wei Huang. (2015). [Collaborating with People Like Me: Ethnic Co-authorship within the US](#). *Journal of Labor Economics* 33(3), no. S1: S289-S318
- ^{xix} Kozlowski, D., Larivière, V., Sugimoto, C. R. et Monroe-White, T. (2022). [Intersectional inequalities in science](#). *Proceedings of the National Academy of Sciences*, 119(2).
- ^{xx} [Bonifier le doctorat... Que recommandent les étudiantes-chercheuses et les étudiants-chercheurs?](#), rapport de consultation, novembre 2016.